

## Statistiques sur **L'ACTIVITÉ DU SÉNAT** **EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Année parlementaire 2021-2022

### 1. LE SÉNAT A SIÉGÉ ...



**Une session ordinaire « typique » d'une année électorale  
avec une activité concentrée sur les deux premiers trimestres ...**

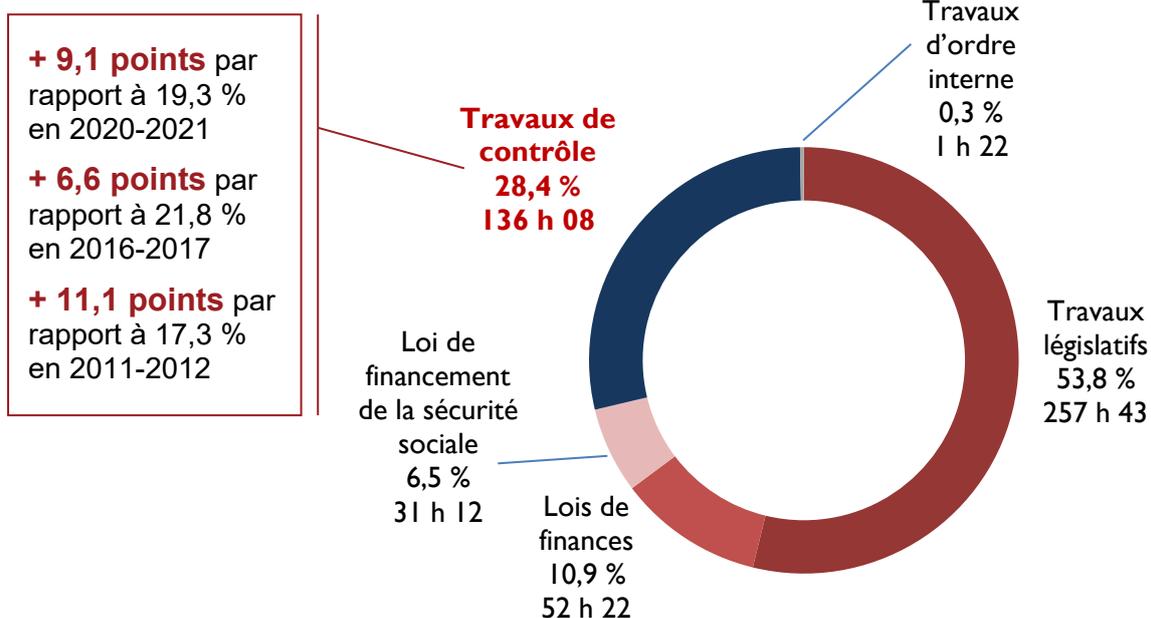


*Plus de la moitié du temps de séance concentrée sur le premier trimestre  
→ 56 % des jours*

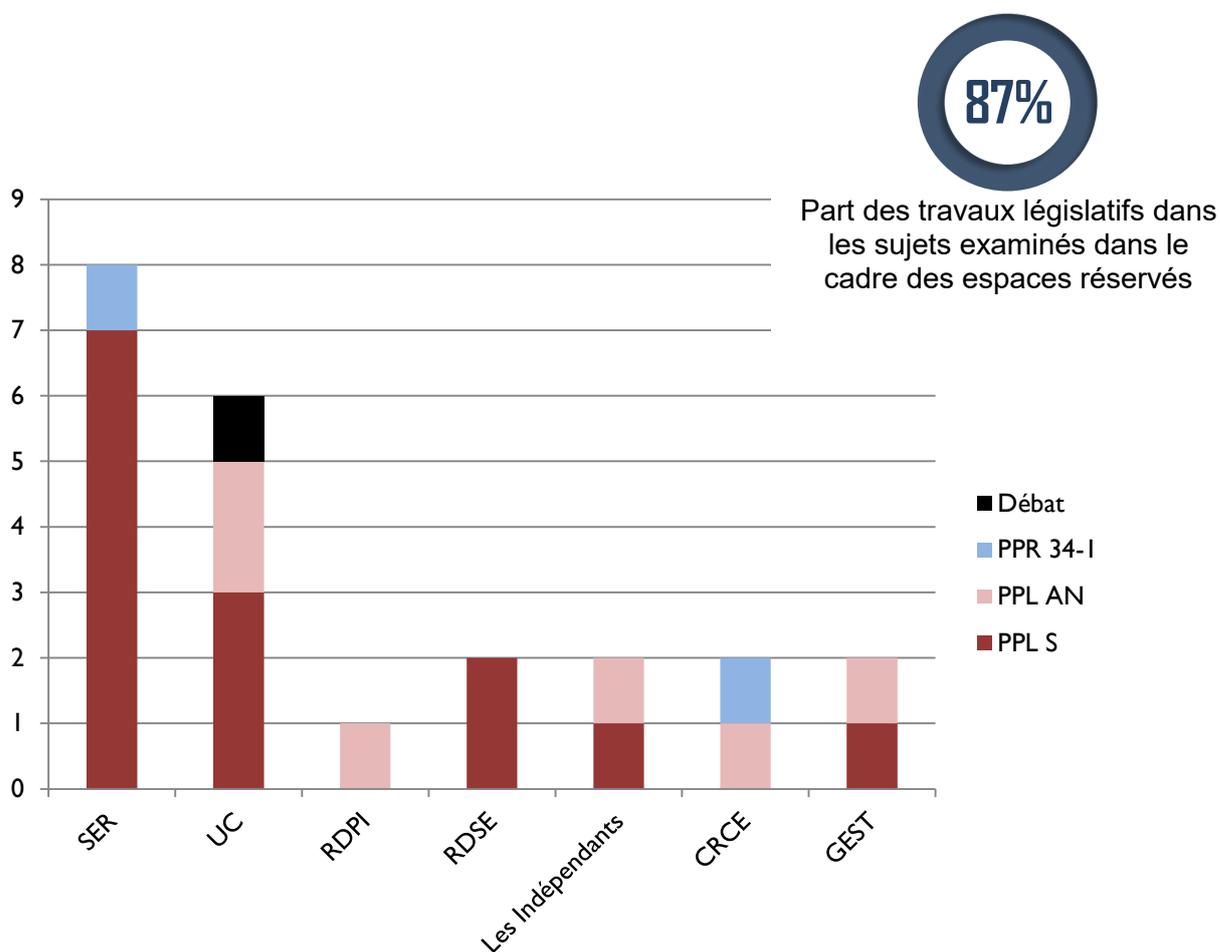
**... et une session extraordinaire limitée aux mois de juillet-août  
et marquée par l'examen de deux projets de loi importants :**

- le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (20 h 48 en séance pour l'examen en première lecture)
- le projet de loi de finances rectificative pour 2022 (19 h 21 en séance pour l'examen en première lecture)

## Une année parlementaire marquée par une place plus grande accordée aux travaux de contrôle



## L'expression des groupes minoritaires et d'opposition dans le cadre des espaces réservés



## 2. UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE FORTEMENT MARQUÉE PAR L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

### Un record absolu de propositions de loi déposées par les sénateurs



propositions de loi  
déposées par les sénateurs

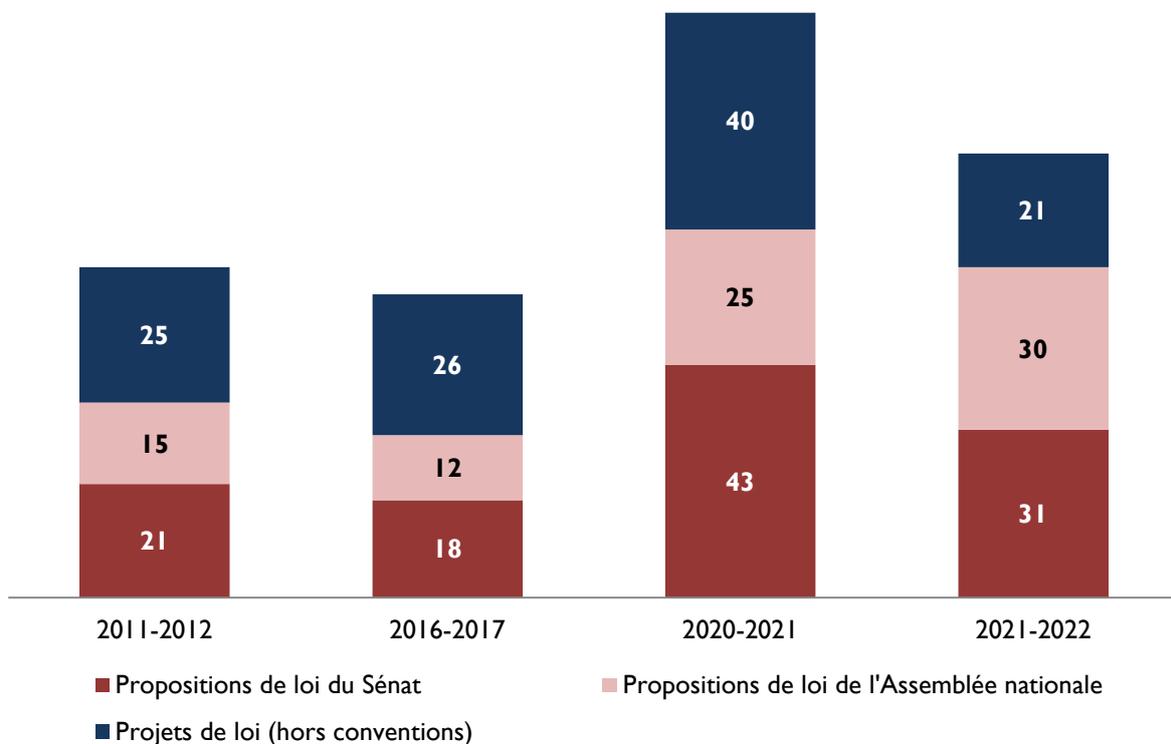


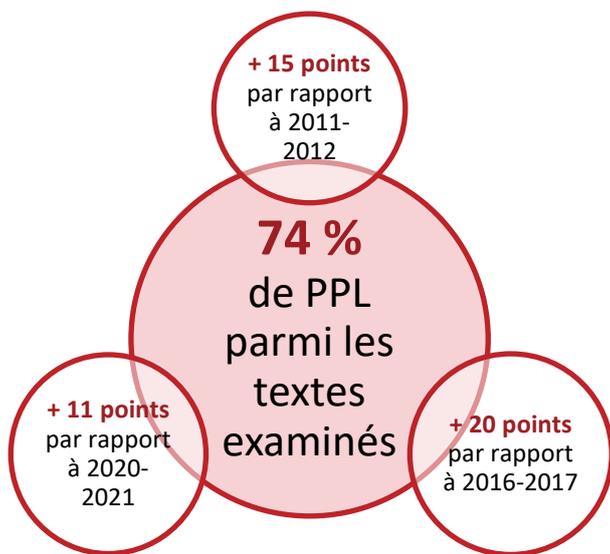
**+ 15 %**

par rapport à 2020-2021

Le dernier record était de 193 en 2011-2012

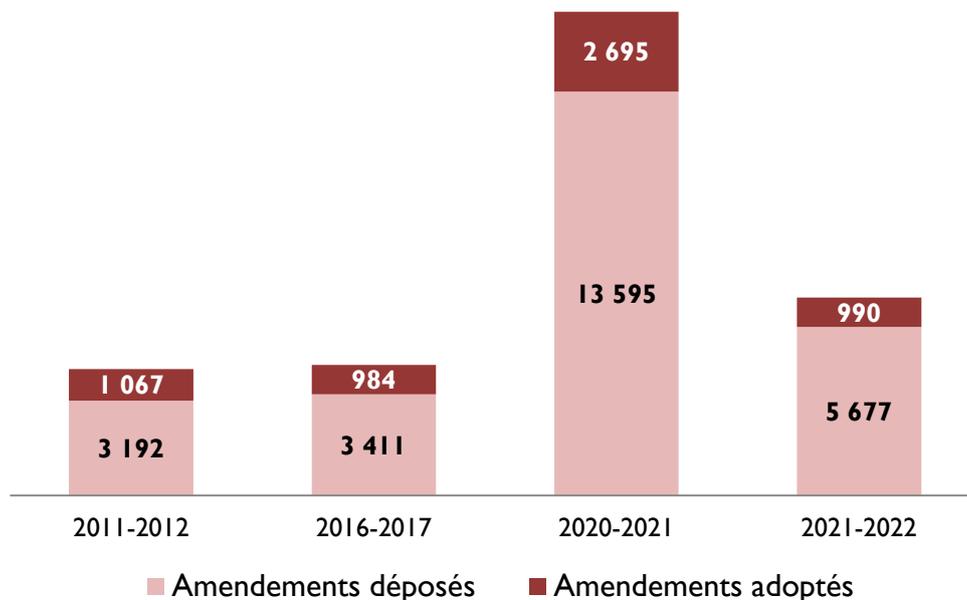
### Plus de textes examinés que lors des deux dernières années électorales et une plus grande part de propositions de loi





Propositions de loi examinées  
selon la procédure de  
législation en commission

### Un record d'amendements déposés en séance lors d'une année électorale



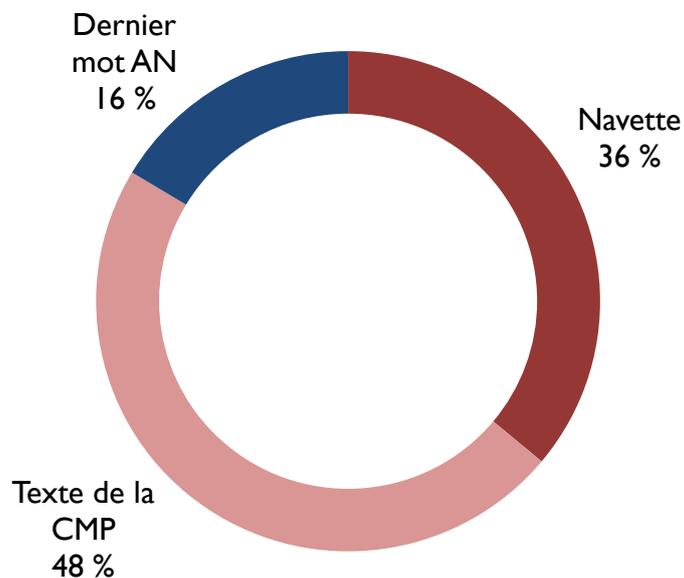
d'amendements déposés par  
rapport à 2016-2017



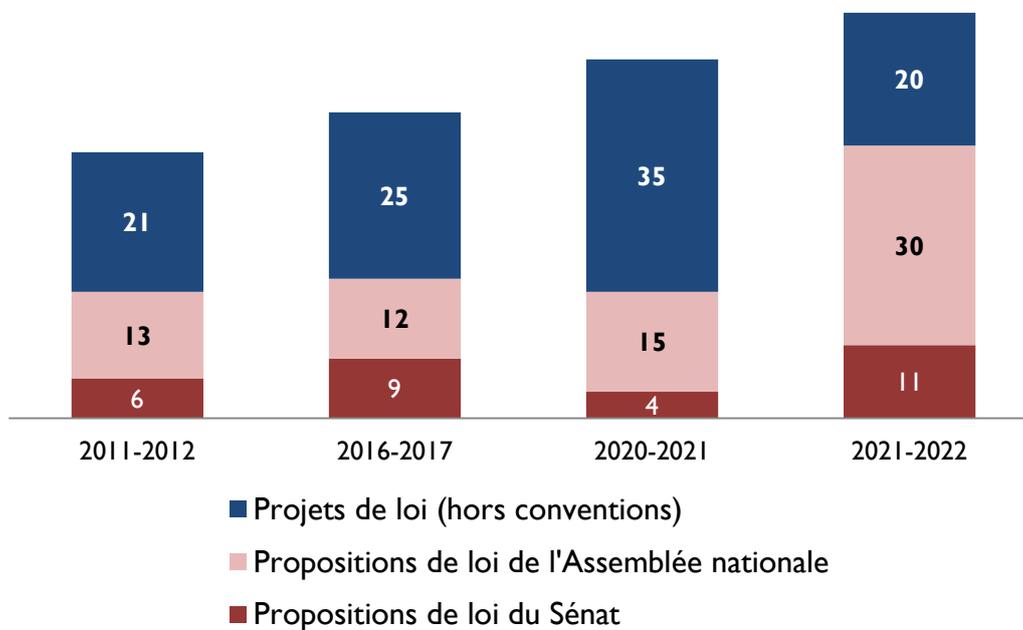
d'amendements déposés par  
rapport à 2011-2012

### 3. LA CONTRIBUTION DU SÉNAT À LA FABRIQUE DE LA LOI

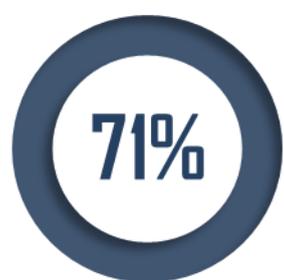
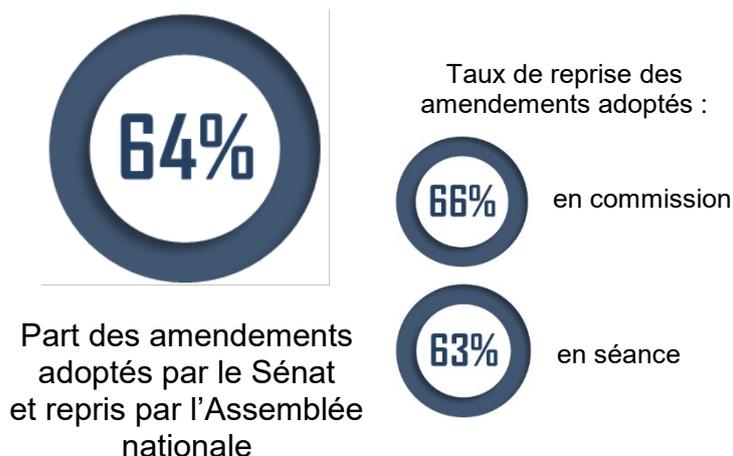
Plus de 4 textes sur 5 adoptés dans les mêmes termes par les deux chambres



Près d'une loi sur cinq définitivement adoptées d'origine sénatoriale



## Un taux de reprise des amendements adoptés au Sénat en sensible augmentation



Part des amendements du Sénat repris (hors textes financiers)

↗ **+ 5 points** par rapport à 2020-2021

## 4. UN CONTRÔLE SOUTENU DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

### L'organisation de 39 débats en séance publique

**+ de 3 fois plus**  
qu'en 2020-2021 (9)  
**+ 50 %** par rapport  
à 2016-2017

**Débats  
d'initiative  
sénatoriale  
32**

Débats  
consécutifs à  
des déclarations  
du  
Gouvernement  
5

Débats relatifs  
au Conseil  
européen  
2



Part des débats d'initiative sénatoriale au sein des débats organisés

## Un questionnement élevé malgré une année parlementaire raccourcie et supérieur aux deux précédentes années électorales

22

Séances de questions d'actualité au Gouvernement

- ↑ niveau équivalent à 2016-2017 et près de **70 %** supérieur à 2011-2012
- ↓ - 39 % par rapport à 2020-2021

355

Questions d'actualité posées

- ↑ **+ 42 %** par rapport à 2016-2017  
**+ 169 %** par rapport à 2011-2012
- ↓ - 38 % par rapport à 2020-2021

537

Questions orales publiées

- ↑ **+ 290 %** par rapport à 2016-2017  
**+ 44 %** par rapport à 2011-2012
- ↓ Seulement - 2 % par rapport à 2020-2021

339

Questions orales discutées

- ↑ **+ 119 %** par rapport à 2016-2017  
**+ 44,4 %** par rapport à 2011-2012
- ↓ - 19,5 % par rapport à 2020-2021

6 837

Questions écrites publiées

- ↑ **+ 67 %** par rapport à 2016-2017  
**+ 18 %** par rapport à 2011-2012
- ↓ Seulement - 2 % par rapport à 2020-2021

## 5. UN SUIVI RENFORCÉ DES ORDONNANCES DE L'ARTICLE 38 DE LA CONSTITUTION ET LE BILAN DU RECOURS AUX ORDONNANCES DU QUINQUENNAT 2017-2022

### Pour l'année parlementaire 2021-2022

36

habilitations accordées

104 en 2020-2021

42

ordonnances publiées

109 en 2020-2021

16

ordonnances ratifiées

20 en 2020-2021

### Quinquennat 2017-2022 par rapport au quinquennat 2012-2017



+ 119 % des  
habilitations  
accordées



+ 72 % des  
ordonnances  
publiées

**1 ordonnance sur 5**  
ratifiée au cours du  
quinquennat

### Un suivi renforcé

- Le rôle des commissions permanentes dans le suivi des ordonnances consacré dans le Règlement du Sénat
- De nouveaux outils de suivi accessibles depuis la Une du site du Sénat



Une étude sur le recours aux ordonnances au cours des trois derniers quinquennats



Un "baromètre" des ordonnances actualisé chaque semaine



Un récapitulatif "Ordonnances info" chaque trimestre

DIRECTION DE LA SÉANCE – 01 42 34 22 05

Retrouvez le rapport dans son intégralité :

[http://www.senat.fr/plateau/tableaux\\_bord/index.html](http://www.senat.fr/plateau/tableaux_bord/index.html)

